

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

Revue Politique et Littéraire

LE REVEIL

POLITIQUE THEATRE—LITTERATURE—BEAUX-ARTS

VOL. 5

MONTREAL, 7 NOVEMBRE 1896

No. 110

SOMMAIRE

Délégué Apostolique ; Où le prendra-t-on ?
Pierre Lerouge—Le système Scolaire ; une enquête se fait actuellement à Québec, perspectives de réformes ; L'hon M. Masson prend la tête ; défense de chasser les enfants pour non-paiement de contributions ; Mgr Bégin s'occupe de relever le niveau des instituteurs ; M. de LaBruère exprime son approbation, *T St-Pierre*—Ignoramus, *Chercheur*—Le verbe à l'index, *Jacques Lecroyant* — Jury d'honneur, *Fuatus* — Nos éducateurs, *A Tristan* — Causerie, *René Doumic* — Série d'accidents *Féremie*

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile, [franco,] à raison de 25 cts par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal.

Les abonnements en dehors de Montréal sont payables tous les quatre mois et d'avance. Nous enverrons un numéro échantillon gratuitement à tous ceux qui en feront la demande.

Delegue Apostolique Où le prendra-t-on ?

Les journaux familiers de la hiérarchie catholique dans notre province, partent où affectent de partir dans une sainte indignation, lorsqu'on parle de la nomination d'un légat pontifical au Canada, pour mettre un terme aux écarts de certains prélats et au zèle intempestif de certains personnages cléricaux.

L'un de ces journaux a même imaginé une réponse qu'il croit, sans doute, péremptoire.

“ La meilleure preuve dit-il, qu'il ne sera rien fait dans ce sens, c'est que les évêques du Canada n'ont pas été consultés ”.

Quelle curieuse organisation serait cette immense Eglise, cette Eglise universelle, si son chef suprême avait à consulter les évêques avant de leur donner un maître.

D'ailleurs le Souverain Pontife n'est-il pas infailible ?

Non, ces mauvaises raisons dissimulent mal un dépit fort concevable, mais dont il faudra bien prendre son parti.

Nous avons des informations précises et toute fraîches, dont l'exactitude étonnera peut-être bien des gens qui ne nous croient pas si près de l'oreille papale, mais n'en est pas moins indiscutable.

Voici ce que nous savons :

La nomination d'un délégué apostolique au Canada est admise à Rome, en principe.

Reste le choix du titulaire.

Le titulaire qui vient d'être proposé et qui a toutes les chances d'être accepté, mais dont nous taisons le nom, présente les particularités suivantes :

Ce n'est pas un prêtre séculier mais c'est un jésuite.

Ce n'est pas un français, mais c'est un anglais.

Ce n'est pas un irlandais, mais un écossais catholique.

Ajoutons qu'il parle parfaitement le français ayant été professeur à Paris pendant plusieurs années

L'avenir prouvera que nous ne nous trompons pas.

PIERRE LEROUGE.

LE PROFESSEUR VILLEMEN

La tuberculose, ainsi que l'a démontrée le professeur Villemén, dont la science déplore la perte, est une maladie contagieuse et infectieuse. Par cela même qu'elle est contagieuse, on peut l'éviter. Pour cela, les expectorations du phthisique doivent être reçues dans des crachoirs contenant une certaine quantité de liquide : ceux-ci doivent être vidés chaque jour dans le feu et nettoyés à l'eau bouillante additionnée de lessive où tout au moins être versés dans les fosses d'aisance. En outre, ceux qui toussent doivent faire usage du BAUME RHUMAL jusqu'à complète guérison de la toux. 25c partout.

MINES D'OR de Monte-Cristo, à 20 centins très demandées. Queneau, Courtier, 207. New-York Life Building, Montréal.

Le Systeme Scolaire

Une enquête se fait actuellement à Québec

Perspectives de reformes

L'HON. M. MASSON PREND LA TETE

DEFENSE DE CHASSER LES ENFANTS
POUR NON-PAIEMENT DE
CONTRIBUTIONS

Mgr Bégin s'occupe de relever le niveau des instituteurs.—M. de LaBruère exprime son approbation

M. Téléphore St-Pierre vient d'être envoyé à Québec par le *Herald*, pour y étudier sur les lieux la question de l'éducation. Nous ferons connaître régulièrement les opinions qu'il exprime sur cette grave question.

QUÉBEC, 11.—Le pouvoir énorme que possède la presse pour réprimer les abus, au moyen d'une agitation tenace et constante ne m'avait jamais paru aussi clair, que depuis mon arrivée à Québec, où je viens m'enquérir de la situation réelle des écoles de la province et des moyens à prendre pour améliorer leur condition.

Il y a quelques années à peine, les organisations ouvrières de cette province, se hasardèrent à réclamer la gratuité de l'éducation et à demander l'assistance du gouvernement pour l'instruction des familles pauvres. Aussitôt toute une section puissante de notre société civile les dénonça comme des nids d'infâmes anarchistes et de destructeurs de l'édifice social. Quant aux politiciens ils

mèrent prudemment dans un méprisant silence.

Il serait injuste de dire que les défauts et les besoins de nos écoles ont toujours échappé à l'observation d'un groupe intelligent de nos éducateurs attitrés ; mais, manquant de l'appui populaire, leurs bonnes intentions ont été vaines et les recommandations du Surintendant de l'Instruction Publique n'ont pas été écoutées.

J'ai donc été grandement surpris de constater par les conversations que j'ai eues avec divers députés, fonctionnaires et citoyens importants, que l'on s'occupe généralement beaucoup des questions d'éducation élémentaire et qu'il règne dans les deux partis, un vif désir de voir la province de Québec, occuper la place à laquelle elle a droit au milieu des autres provinces.

Comme preuve du progrès accompli, je citerai d'abord la promesse faite par le premier ministre, d'inscrire au prochain budget une somme plus considérable que de coutume, pour l'éducation élémentaire et l'attitude d'un journal conservateur, défenseur enragé du *statu quo* en 1892, mais qui publie aujourd'hui, sous la responsabilité du gouvernement, des articles très vigoureux en faveur de l'amélioration des écoles.

Le Conseil de l'Instruction Publique lui-même, subit un changement, plus lent peut-être, mais très évident. Les minutes de la dernière séance qui vient de se tenir ici, indiquent que le Surintendant de l'Instruction Publique a reçu instruction d'écrire à tous les Bureaux de Commissaires d'Écoles Catholiques de la Province, que le non-paiement de la contribution scolaire mensuelle, n'autorisait pas les instituteurs à refuser l'entrée de l'école aux enfants de sept à quatorze ans.

L'hon R. Masson a déposé également une motion pour soumettre toutes les maisons d'éducation élémentaire ou secondaire subventionnées par l'État à l'inspection du Surintendant de l'Instruction Publique ou de ses représentants.

D'un autre côté, Mgr Bégin, archevêque du diocèse, a prescrit aux Supérieures de toutes les communautés enseignantes de femmes, soumises à sa juridiction, qu'elles devront à l'avenir préparer les novices à passer les examens et à obtenir les diplômes réguliers.

C'est là, de la part d'un des plus hauts personnages de la hiérarchie, une concession grave aux demandes exprimées pour le relèvement du corps enseignant.

Jusqu'à présent, les Ordres qui se livrent à l'éducation, appuyés par l'élément clérical du Conseil de l'Instruction Publique, prétendaient que les exercices auxquels étaient soumises les novices en vertu des règles et constitutions des couvents et des monastères, étaient une garantie suffisante de leur aptitude à l'enseignement, et parfaitement équivalente aux examens passés par les instituteurs devant le Bureau des examinateurs.

Néanmoins, les laïques du Conseil étaient parfaitement convaincus que dans bien des cas, cette équivalence n'existait pas. Cependant Frères et Sœurs refusaient de se soumettre aux examens. Beaucoup de ces Ordres d'origine étrangère, sont à demi indépendants des évêques ; leurs règlements ont été établis à l'étranger et ils ne relèvent que d'un supérieur-général qui ne réside pas en Canada. Cette raison du moins est invoquée pour expliquer comment les évêques ont toujours repoussé dans le Conseil toute résolution ayant pour objet d'imposer les examens aux frères et

aux sœurs. Ils craignaient, paraît-il, un conflit entre les autorités religieuses.

Par sa décision, Mgr Bégin, veut évidemment affronter la difficulté et donner aux laïques quelque satisfaction.

On nous promet également l'établissement d'un Bureau Central d'Examineurs, ayant seul le pouvoir de délivrer des diplômes aux instituteurs. Ce serait un progrès réel. Jusqu'à présent, cette importante attribution a été confiée à des bureaux locaux d'examineurs, qui ne remplissent leurs devoirs que suivant leur capacité et leurs moyens. Un homme bien renseigné m'a avoué que trois ou quatre seulement de ces bureaux locaux, étaient aptes à remplir les fonctions qui leur étaient dévolues.

Cet étrange état de choses, a eu pour effet de doter les districts ruraux d'un groupe nombreux d'instituteurs incompetents, qui ont chassé les instituteurs capables, en acceptant, des commissaires d'écoles ignorants, des salaires dérisoires. Le meilleur système scolaire ne résisterait pas dans des conditions semblables.

M. Paul de Cazes, secrétaire du Conseil de l'Instruction Publique, prépare une révision de nos lois scolaires qui contiendra l'abolition des bureaux locaux et la création d'un bureau central d'examineurs; mais cette révision ne sera soumise à la Législature que l'année prochaine.

L'honorable M. Masson a avisé le Conseil de l'Instruction Publique, qu'à la prochaine séance, il proposera que les Inspecteurs d'École, reçoivent l'ordre de visiter les écoles une fois seulement par année et de remplacer leur seconde visite par une série de conférences pédagogiques, à l'adresse des instituteurs de leurs districts respectifs. Les inspecteurs d'écoles remplissent assez bien leurs fonctions, mais il

est question de créer quelques inspecteurs-généraux qui visiteraient toute la province et s'attacheraient à créer une certaine uniformité dans le mode d'inspection. Ces inspecteurs-généraux pourraient aussi régler une foule de difficultés, qui absorbent grandement le temps des inspecteurs aux dépens d'une besogne plus sérieuse.

Le Surintendant de l'Instruction publique, M. de LaBruère s'est vivement intéressé aux écrits du *Herald* et des autres journaux sur la question éducationnelle et s'est fait préparer une collection de tous les articles parus à ce sujet.

M. de LaBruère m'a montré une série de plans d'écoles-modèles, qu'il a fait préparer par l'architecte du Département des travaux publics

Il y a là des plans à la portée de toutes les bourses, depuis la modeste cabane de rondins à \$200 jusqu'aux somptueux édifices qui vont dans les mille dollars. Le principal but est d'assurer, pour la construction des écoles, l'observation des règles de l'hygiène, qui, par le passé, ont été terriblement négligées dans la plupart des cas, et l'on constate avec plaisir que l'on reçoit de nombreuses demandes pour ces plans.

Tout cela montre évidemment qu'il y a progrès. Mais il existe des changements bien plus considérables et bien plus pressants, dont nos hommes publics admettent l'importance et l'urgence, mais dont on ne parle qu'à voix basse et en secret. Ceux qui ont voulu autrefois réformer le système scolaire se sont heurtés à une telle opposition; l'Église prend si facilement peur pour ses droits et pour ceux des parents en matière éducationnelle, que les hommes publics hésitent à s'exprimer ouvertement. On admet les besoins du peuple, les défauts du présent système, pourtant lorsqu'il s'agit d'offrir un remède,

d'imposer une réforme, le politicien hésite, convaincu, jusqu'à présent du moins, qu'il va être attaqué brutalement d'un côté et faiblement défendu de l'autre, par ceux-là même auxquels il veut rendre service.

Pour s'éviter une foule d'ennuis de ce genre, les ministres adoptent généralement la ligne de conduite suivie par l'hon M. Taillon ; ils s'abritent derrière le Conseil de l'Instruction Publique, sans la recommandation duquel aucune législation scolaire ne peut être appliquée. Mais le Conseil de l'Instruction Publique ne se réunit qu'une fois par année et c'est une masse difficile à mouvoir. De plus, ses propres recommandations ne lient par le gouvernement, qui trouve toujours facilement une raison pour ne pas les suivre : comme le manque de temps ou d'argent.

En somme, il n'y a pas une des questions intéressant la population de cette province, qui ait été l'objet d'une sollicitude moindre que l'éducation, depuis la Confédération.

Il est difficile par exemple de se figurer pourquoi l'Eglise ou ses Ordres enseignants, sont tellement soupçonneux lorsqu'ils voient le peuple s'agiter pour demander le relèvement du niveau des écoles ; pourquoi ils considèrent comme une insulte toute critique, si justifiée qu'elle soit de la condition de notre province, au point de vue de l'éducation. L'histoire des quarante dernières années prouve certainement que les écoles, telles qu'elles sont, ont fait beaucoup de bien ; les rapports indiquent que si les ordres religieux n'avaient pas fourni des instituteurs compétents à des prix bien inférieurs que n'eussent exigé des laïques, la négligence des gouvernements aurait causé une infériorité encore bien plus notable des écoles de la province.

La question d'éducation est aujourd'hui

une question capitale dans notre province ; le peuple doit être mis en état de lutter immédiatement avec ceux qui l'entourent, l'éducation doit être générale et pratique.

Si l'on peut amender la loi de façon à faire face aux besoins indispensables, qu'on l'amende.

S'il faut passer une nouvelle loi, qu'on la passe.

D'ailleurs la Législature va trouver l'occasion de discuter la question sous tous ses points de vue.

Dans ma prochaine lettre, je vous indiquerai quelques amendements suggérés par des hommes compétents.

T. ST. PIERRE

IGNORAMUS

La lutte présidentielle américaine qui vient de se clore, nous a montré le clergé de toutes les dénominations aux prises avec la matière électorale.

Là bas, comme au Canada, il s'est dit de tristes choses.

Voici en particulier les paroles prononcées par l'évêque Warrington d'Omaha.

Nous empruntons ce rapport à un journal américain :

« L'évêque croit, de plus, que si les fermiers sont actuellement dans la ruine, c'est qu'on a poussé trop loin le système de l'éducation libre. Naturellement, dit-il, on va dire que je suis un arriéré, mais je crois ce que je dis. Un grand nombre de fermiers sont sans talents, et se mettent en tête de s'instruire, pour gagner les villes et abandonner les fermes. Il en est de même des jeunes filles qui, au lieu d'apprendre à tenir une maison et à prendre soin d'une ferme, s'adonnent au piano prennent des leçons de français (1) et s'envolent dans les villes ».

Parlez-moi de cet évêque-là comme éducateur
CHEROHEUR.

Mines D'OR DE MONTE CRISTO, 20 cents l'action. Actions en hausse. M. Queneau, Courtier, 207, New-York Life Building, Montréal.

Le Verbe a l'Index

II

En un jour de bonheur, poursuit M. Wright, Henri Lasserre découvrit les quatre Évangiles. Sentant tout le charme qui se dégage des récits simples mais profonds qui révèlent Jésus de Nazareth avec toute la tendresse et toute l'amabilité de l'humanité parfaite accompagnées de la puissance et de la majesté divine, il comprit que cette quadruple histoire de Jésus était vraiment le livre dont le peuple français avait besoin. Certain que les Évangiles seraient reçus avec joie par ses compatriotes, il résolut d'en préparer à leur intention une version digne de leur accueil.

Prompt et rempli de zèle, il se mit au labeur de la traduction. L'objet qu'il avait en vue n'était pas tant de rendre les Évangiles dans le français tel qu'il devrait être que dans le français tel qu'il est. De la réalisation de cette idée est résulté une traduction vivante faite en cet étincelant idiome courant d'Alexandre Dumas, ou, pour mieux dire, dans la langue brillante et le style pittoresque de Lasserre, si familier aux fidèles lecteurs de "Notre-Dame-de-Lourdes".

L'ouvrage parut sous une forme parfaite. Chaque page semblait dire "lisez-moi". La division arbitraire en chapitres et en versets numérotés, déconcertante pour les Français qui essaient pour la première fois de lire la Bible, avait complètement disparu. La narration coulait en paragraphes et alinéas naturels, bien espacés et permettant au cours du Livre de Vie de se répandre en lumière abondante sur chaque page. L'Évangile du Royaume, débarrassé des caractères compacts et des versets serrés les uns sur les autres, devint pour le lecteur aussi attrayant que le plus frivole roman. Le livre le plus charmant du monde fut revêtu d'une impression si charmante qu'un homme du monde ou un commençant, une femme à la mode ou une servante pouvait le lire, le comprendre, le goûter et l'aimer sans le secours de personne.

Qu'on laisse ici le traducteur exprimer la réflexion à lui suggérée par ces lignes de son auteur. C'est bien cet attrait donné par Lasserre

au Livre de Vérité qui a fait son tort aux yeux de la camarilla sacerdotale. Quelle affaire avait-il de rendre l'Évangile facile à lire, à comprendre, à goûter et à aimer pour l'homme du monde que les prêtres courtisent, pour la femme à la mode qu'ils fascinent reptilement et pour la servante qu'ils exploitent ? Quelle idée saugrenue d'aller rendre agréable pour tous cette lecture que le cléricalisme a les plus grands intérêts du monde à rendre répugnante et inintelligible, puisque le Livre, sur lequel la prêtreocratie prétend fonder sa domination odieuse, contient à chaque ligne la condamnation foudroyante de l'impudente oppression, de l'ignoble tromperie, de l'immonde exploitation qu'elle exerce sataniqueusement, et depuis tant de siècles, sur la malheureuse humanité !

En substance, d'après M. Wright, la version de Lasserre est aussi fidèle qu'il lui était possible de la faire. L'auteur, qui avait lui-même éprouvé la guérison miraculeuse de la Bienheureuse Vierge Marie, soutient, avec une grande assurance, la thèse de la virginité perpétuelle et il le fait avec beaucoup d'ingéniosité *traductive*. Aux mains de M. Lasserre, "les frères et les sœurs" du Seigneur deviennent ses "proches parents, tantes et cousins". L'interprétation est, en maints endroits, faite avec beaucoup de versatilité littéraire, mais non avec une précision scientifique. La traduction du passage invoqué par l'Église romaine pour attribuer la primauté à Pierre est ingénieuse, accompagnée qu'elle est d'une glose qu'un lecteur dépourvu de l'esprit critique acceptera probablement. Dans quelques autres passages, autour desquels se sont concentrées les théories ecclésiastiques, on trouve trace des préjugés de l'auteur ; mais la traduction et les notes sont clairement en harmonie avec les arguments qui l'ont convaincu lui-même.

Sur des questions de plus grande importance, l'auteur rompt avec la tradition suivie par l'Église papale touchant l'interprétation de l'Écriture. Avec un courage magnifique, il traduit l'expression grecque "repentez-vous" (*metanoeite*) par "convertissez-vous", "repentez-vous", au lieu de "faites pénitence". Dans une note, il déclare que les mots latins *Poenitentiam*

agite ne traduisent pas avec exactitude l'expression originale grecque qui doit s'interpréter : "changez de sentiment", "convertissez-vous", et non pas, comme le comporte le latin : "imposez-vous des austérités volontaires en vue d'expier". Il ne s'en tient pas uniformément à cette manière mais seulement aux endroits où l'ancienne interprétation prête à l'équivoque, à une fausse compréhension. La même intrépidité apparaît lorsqu'il traduit "Adore le Seigneur ton Dieu et ne rends culte qu'à Lui seul", et "nous sommes des serviteurs dépourvus de tout mérite", etc.

La version est faite d'après le texte grec, le traducteur ayant non seulement consulté les commentateurs appartenant à sa croyance, mais ayant cru aussi ne devoir pas négliger les sources protestantes d'information. L'ouvrage *The Land and the Book* de Thomson ; le *Dictionnaire de la Bible* de Smith, les travaux de Trench, d'Alford, de Tischendorf, de Wetstein, de Bengel, de Tregelles, etc., ont été étudiés en vue d'arriver à l'intelligence exacte du texte original. Il en est résulté une interprétation libre, courageuse et fidèle autant qu'il était au pouvoir de Lasserre, —haute de réminiscences légendaires et dépourvu du savoir requis,—de l'obtenir. Prise dans son ensemble, la version est remarquable par son excellence intrinsèque, mais elle l'est encore d'avantage du fait qu'elle est l'œuvre d'un dévot catholique romain.

Elle est précédée d'une préface aussi remarquable que le corps même de l'ouvrage. C'est un brillant essai de trente-sept pages constituant un des plus formidables réquisitoires qui aient jamais été formulés contre l'Eglise de Rome pour avoir soustrait les Evangiles aux regards du peuple. Et ce réquisitoire, d'une éloquence érasane, est prononcé par un ami sincère de l'organisation ecclésiastique contre laquelle il est dirigé.

Il commence par déplorer le fait notoire que l'Evangile n'est presque jamais ou à peine lu par ceux qui professent être de fervents catholiques, et jamais par la multitude des fidèles. Il déclare que, sur cent personnes qui fréquentent les sacrements, il s'en rencontre rarement une qui

t jamais ouvert les Evangiles. Il dit que la plupart des enfants de l'Eglise ne connaissent le livre divin que par les fragments contenus dans les livres de prières. Il exprime sa croyance qu'il n'y a pas exagération à dire qu'il ne se rencontre pas par paroisse trois croyants qui aient essayé d'étudier les Evangiles. "L'Evangile s'écrie-t-il, le plus illustre livre du monde, est devenu un livre inconnu" !

La Bible, ajoute Lasserre, n'a pas toujours été ainsi négligée. Tous les Pères de l'Eglise, depuis Tertullien jusqu'à saint Bernard, incitaient le peuple à lire l'Ancien et le Nouveau Testaments, lesquels étaient destinés à tous les pays, à toutes les races et à tous les temps. Il proclame qu'aucun des grands hommes ni des saints n'a jamais privé une seule âme de la communication textuelle directe avec les paroles du Seigneur et il cite copieusement saint Jean-Chrysostôme à l'appui de son assertion. Il blâme les protestants d'avoir trop librement manipulé la Bible et d'avoir ainsi engagé le Concile de Trente à déclarer qu'à l'avenir toute traduction des Livres Saints devrait être revêtue de la sanction épiscopale et accompagnée de notes explicatives. C'est l'opinion de M. Lasserre que ce décret a eu pour effet d'enlever à la Bible son caractère de livre du foyer qu'elle avait eu jusqu'alors.

Car,—dirai-je en terminant cette partie de ma traduction,—terrorisés par la prêtreocratie, les catholiques se prirent de peur pour le Livre à cause du poison qu'on leur disait pouvoir y avoir été infiltré par les traducteurs hérétiques. A raison des dangers hypothétiques que recélaient les versions improuvées, on fit en sorte de faire abandonner et la lecture des originaux et celle des versions revêtues de l'autorisation cléricale, laquelle, disons-le ici en passant, n'était pas la moins pernicieuse.

Ainsi, dans l'âpre désir qu'il a d'enténébrer le monde, le Cléricalisme, s'il en avait le pouvoir, s'empresserait de supprimer le soleil pour nous éclairer à la lumière de ses cierges les plus dépendieux, sous prétexte que l'astre du jour n'est pas sans taches, que des nuages le voilent fréquemment, que certains tempéraments ne peuvent supporter l'ardeur de ses feux, certains yeux

l'éclat de sa lumière et qu'en fin, raison suprême, il faut activer et monopoliser le commerce des sacristis. Et quelles facilités n'offrirait pas aux occultes opérations de ces bons apôtres d'un Évangile cléricallement sophistiqué, la complète obscurité ainsi créée pour le plus grand bonheur des nocturnes oiseaux de proie dont la rapacité n'a jamais connu de borne et qui, perchés et croissant sans cesse sur les branches du gigantesque arbre évangélique sorti du grain de sénévé, le souillent et l'empuantissent, depuis tant de siècles, de leur fiente ultra-orthodoxe !

Mais nous nous réservons de revenir, dans notre conclusion, sur le mérite des principaux sophismes invoqués en justification de la mise en interdit du Livre de la Vie par les prêtres de la Mort.

JACQUES LECROYANT.

Jury d'honneur

Il peut être intéressant pour nos lecteurs, en ce moment où les politiciens se jettent une foule d'accusations par la tête, recourent aux tribunaux et aux jurys d'honneur pour régler leurs querelles, de leur citer le fait suivant qui vient de se passer en France dans le monde politique et qui constitue un véritable précédent en la matière.

Voici les faits avec les appréciations de notre confrère le *Signal* :

« Un incident s'est élevé entre M. Barthou, ministre de l'intérieur, et M. Cornudet, député, qui dépasse les limites d'une querelle particulière et soulève une question d'intérêt général, relative aux droits de la presse et aux devoirs des gouvernants. A ce titre, le cas mérite d'être examiné.

« M. Cornudet qui jouit de la réputation d'un fort galant homme, de caractère très droit, mais d'humeur ardente, a publié récemment, dans la *Lanterne*, dont il est le directeur politique, un article à tendances fâcheuses, qui met sur la sellette l'honorable ministre de l'intérieur. Tout net, il demande si M. Barthou, chargé du portefeuille des travaux publics dans le second cabinet Dupuy, ne profita pas de l'instance engagée devant le Conseil d'Etat au sujet de la garantie

d'intérêt de l'Orléans et du Midi, pour spéculer sur les obligations de ces deux Compagnies.

« Quand on avance une allégation de cette gravité, on ne demande pas, on prouve. En pareille occurrence, c'est à l'accusateur qu'il appartient de démontrer le bien fondé de son incrimination, et non point à l'accusé qu'il incombe de se disculper d'un crime hypothétique.

« Aussi bien, M. Cornudet n'a-t-il produit son dire qu'avec un ensemble de précautions oratoires, de circonlocutions et de réserves, qui semblent désavouer l'inculpation, à peine formulée. Voici un échantillon de cette polémique, dont un casuiste ne méconnaîtrait pas la subtilité :

« Une assez vilaine histoire, évidemment inventée de toutes pièces, court sur le compte de M. Barthou. S'il faut en croire les mauvaises langues, il aurait fait acheter, pour son compte, au moment de la baisse, un assez gros paquet d'obligations de l'une des Compagnies ».

« C'est ici qu'éclate la grosse invraisemblance du récit de M. Cornudet. Si, d'aventure—ce que nous ne voulons pas admettre jusqu'à preuve contraire.—M. Barthou était homme à profiter de sa situation gouvernementale pour effectuer des opérations de Bourse, il n'aurait pas eu la naïveté de jeter son dévolu sur les obligations de l'Orléans et du Midi, qui n'ont subi qu'une dépréciation légère, mais bien il aurait choisi les actions de ces deux Compagnies, auxquelles l'agiotage imprima des écarts considérables, des bonds vertigineux.

M. Cornudet poursuit :

« A quelques mois de là, intervenait l'arrêt du Conseil d'Etat qui donnait gain de cause aux Compagnies. La hausse était énorme. M. Barthou vendait ses obligations avec un bénéfice très important, qu'il emportait comme un précieux viatique, au moment même où, pour bien montrer qu'il blâmait l'arrêt du Conseil d'Etat, il donnait avec éclat sa démission de ministre des travaux publics et abandonnait à leur malheureux sort ses collègues du cabinet Dupuy.

« Trois jours plus tard, M. Barthou se mariait et dans la corbeille de noces déposait la forte somme.

« Telle est l'histoire qui se raconte. Nous voulons croire qu'elle est fautive, et nous pensons rendre un important service à M. le ministre de l'intérieur en la signalant à son attention ».

« Voilà, dans sa teneur exacte, le réquisitoire

de M. Cornudet. J'avoue n'en pas aimer le trait final. C'est gouailler un peu à contre-temps, et sur une matière qui ne comporte pas l'ironie, que de parler d'un "service d'ami", quand on laisse le dard dans la blessure.

"M. Barthou, j'imagine, eût négligé dédaigneusement une semblable incrimination, si elle émanait de quelque *condottiere* de plume. Mais, revêtue de la signature d'un homme aussi considérable que M. Cornudet, parlementaire influent et membre de la commission du budget, elle appelait une réponse. C'est un jury d'honneur qui la donnera. MM. Mézières, Paul Deschanel et Krantz y représentent les intérêts de M. Barthou ; MM. Henri Rochefort, Casimir Pelletan et Mungeot, ceux de M. Cornudet. Et M. René Goblet présidera ce tribunal d'arbitrage.

"De tous points, et sans être inféodé à sa politique, j'approuve la solution adoptée par M. Barthou. C'est celle qu'aurait dû suivre, si leur conscience avait été intacte—mais elle ne l'était pas—les parlementaires compromis dans les affaires véreuses, dans les vénalités flagrantes du Panama et des chemins de fer du Sud. Ils ont préféré, pour le bon renom de leur parti, s'abriter derrière le bénéfice équivoque du non-lieu. La justification était insuffisante. Un avocat général ne déclarait-il pas, naguère, devant la cour de Riom : "Tout le monde sait ce que vaut une ordonnance de non-lieu ?" On sait, par suite, ce que valent ceux qui en ont recueilli le triste et douteux profit.

"Un homme public, pas plus que la femme de César, ne peut être soupçonné. Il doit des comptes à l'opinion, même abusée, à la presse, même inique et virulente. Or, ce n'est pas par la procédure du duel — qui ne prouve rien, sauf une certaine cranerie — qu'on sort de ces défilés, étroits et périlleux. C'est en pleine lumière qu'il faut appeler et confondre ses calomniateurs. On a le choix du jury d'assises, qui est la justice du peuple, ou du jury d'honneur, qui est la justice des pairs,—celle-ci plutôt encline à l'indulgence que celle-là.

"Le parlementaire, le ci-devant ministre, gravement soupçonné, profondément suspect, qui ne va ni devant l'une ni devant l'autre juridiction, pour laver son nom entaché du crime de concussion ou de la souillure du pot-de-vin, celui-là avoue implicitement sa culpabilité. Loin d'oser relever la tête, il devrait sortir de la vie politique ou, s'il ne le fait spontanément, en être chassé par le public mépris. Aussi la résolution de M. Barthou d'ouvrir sa vie toute grande devant un jury d'honneur, est une leçon, et devrait

être un rappel à la pudeur, pour ces disqualifiés du Parlement qui, au lieu de déchirer leurs voiles, y cachent l'impunité scandaleuse de leurs prévarications. La loi ne les a pas atteints, mais la conscience populaire les a notés d'infamie".

Après les observations de notre confrère, qui sont d'une rigueur et d'un à propos impeccable nous ne pouvons mieux faire que donner la décision du jury d'honneur :

"Les soussignés, MM. René Goblet, Deschanel, Krantz, Mézières, Mongeot, Pelletan, Rochefort, constitués en jury d'honneur, sur la demande de M. Barthou, à laquelle a adhéré M. Cornudet, se sont réunis chez M. Mézières sous la présidence de René Goblet, choisi par eux à cette effet, les mardi 13, jeudi 15 et vendredi 11 octobre 1896.

"Et après avoir pris connaissance de l'article de la *Lanterne*, du dimanche 11 octobre, qui fait l'objet du litige soumis à leur appréciation, ils ont successivement entendu M. Cornudet, auteur de l'article, M. Barthou, qui y était visé, MM. Chambige et Poincaré, réputés, dont l'audition avait été demandée par les parties.

"Des explications échangées et des documents produits il est résulté, pour le jury : que les bruits dont M. Cornudet a invité M. Barthou à faire justice ayant effectivement couru, notamment à la Bourse, la bonne foi de M. Cornudet ne saurait être mise en doute, mais qu'il est certain, d'autre part, après vérification, que ces bruits sont dénués de tout fondement.

"M. Barthou, en effet, a affirmé sur l'honneur, devant le jury, n'avoir jamais fait à aucune époque aucune opération de Bourse, pas plus sur les chemins de fer d'Orléans et du Midi que sur toute autre valeur, et il n'existe aucun indice qui contredise cette déclaration.

"De plus, M. Barthou, dans les explications détaillées et accompagnées de pièces justificatives, a établi d'une façon certaine l'origine de la dot de 50,000 fr. que ses père et mère lui ont constituée sur leur fortune personnelle, à l'occasion de son mariage, comme ils l'avaient déjà fait, pour une somme égale, en faveur de leur fille, huit ans auparavant.

"En conséquence les membres du jury ont été unanimes à reconnaître et à déclarer que les imputations dont M. Barthou a été l'objet ne sont nullement fondées et que son honorabilité sort absolument intacte de l'examen auquel ils se sont livrés".

Voilà une affaire réglée d'une façon digne et complète.

NOS EDUCATEURS

Combien de fois avons nous à signaler la triste vulgarité des hommes auxquels on confie le soin d'éduquer la jeunesse et qui refusent aux pauvres laïques le moindre droit d'intervenir et d'examiner leurs méthodes.

Ainsi, nous avons sous les yeux la *Tribune* de Woonsocket, qui contient un spécimen navrant des faiblesses de notre clergé canadien-français.

Il s'agit de la réception d'un certain Rév. M. Bourgeois, de retour d'Europe, au Gymnase de Woonsocket.

Le discours de ce pauvre homme est un idéal de sottise et de grossièreté dont voici des échantillons.

Le Rév. Père Bourgeois qui a voyagé en France, commence par exprimer son dédain profond pour ce pays de mécréants.

“ En France, on ne dit Gymnase que pour signifier école, et on rit de vous quand vous appliquez ce mot à un cercle d'ouvriers. Ou a si peu de gymnastique, dans les cercles d'ouvriers français!

“ Les salles sont plus spacieuses que les nôtres, mais basses, enfumées: elles sont éclairées à l'huile, chauffées d'après les vieux procédés, etc.; il n'y a pas de bains comme ici, pas de jeux, pas d'amusements. Tout au plus s'y a dans la cour deux ou trois poteaux pour faire des “ tourniquets”. La scène des spectacles est petite, sale; on n'y voit que deux ou trois toiles, salies par le contact de la chandelle”.

Il est vrai que le Rév. M. Bourgeois n'a visité que le Cercles Catholiques. Il n'a pas vu les Cercles laïques par exemple.

Savez-vous ce qu'ils offrent à leurs membres, les cercles catholiques?

Voici: “ la scène se passe à Marseille”.

“ Le soir où j'y suis allé, c'était un soir de semaine. Un jeune homme ordonné prêtre le matin même devait y donner une instruction. La chose avait été libéralement annoncée. Eh bien, voulez-vous savoir combien j'en ai compté de membres? 21. C'est-à-dire autant que nous en

avons chaque soir autour de la *punching bag* seulement. Vraiment, cela me donne l'envie d'acheter d'autres *punching bags*.

“ (Rire général)”.

Etonnez-vous que les ouvriers, tous vieux dans le métier, assez instruits, ne se précipitent pas pour aller écouter les discours d'un jeune homme ordonné prêtre le matin même!

Par contre, les Allemands, leurs mœurs et leur bière ont toute l'admiration du Révérend Père. Jugez-en:

“ Arrivons à Mulhouse. Les cercles y sont vastes, commodes. Cependant, ils sont malpropres. On n'ouvre les salles que le dimanche et elles s'emplissent. Au lieu d'aller s'attabler par groupes sur les trottoirs (on boit sur les trottoirs, et le dimanche!) pour boire l'absinthe ou l'alcool de vin, les jeunes catholiques et leurs parents et amis viennent s'attabler au cercle par groupes de quatre pour boire le breuvage national: la bière. Le dimanche où j'y suis allé, j'ai compté 400 personnes présentes, et toutes buvaient.

En Allemagne, on boit dans des verres qu'on appelle *bocks*. Ah! mes amis, quels *bocks*! Ils sont longs comme ça—un pied.

“ (Rires prolongés) Et pour conserver l'écume—ce que vous appelez par ici le *head*, (rire général)—là-bas on la recouvre avec un couvert en étain, pour ne pas la laisser s'évaporer.

“ On boit le bock à petites gorgées, et quand il est vide on va le remplir sous le robinet. Et c'est comme cela, mes amis, toute la soirée. Laissez-moi vous dire que la bière, en Allemagne, se boit comme l'eau. Et elle n'est pas plus dommageable. Ce n'est pas la bière des Etats-Unis, tant s'en faut, et on peut la boire sans crainte. Les bons curés ne la craignent pas non plus. Tenez moi-même,—vous me croirez si vous voulez,—j'en ai bu quatre bocks (rire général), et ma foi, si je n'avais pas eu honte, je crois que j'en aurais bu quatre autres. (rires redoublés). Plus que cela, s'il y avait moyen d'en fabriquer de la semblable aux Etats-Unis, je crois que j'en vendrais. (rires prolongés)

“ Parfois, les buveurs de bière demanderont un petit verre de *funn*, ou de boisson forte, mais très rarement.

“ De temps en temps on entonne un chant national et tout le monde chante en chœur.

“ Vers le milieu de la soirée la salle s'illumine haute quelques chansons comiques, parfois me on joue une petite comédie, puis on fait

une prière et un prêtre donne une courte instruction d'une demi-heure."

Décidément, cet individu-là doit avoir été élevé à l'école d'un Lacasse quelconque ?

Il a tout le tact et toute la délicatesse de cette clique.

Est-ce ainsi qu'on élève les jeunes gens ?

Aussi, voyez les résultats :

Le Rév. M. Bourgeois, qui semble le *boss* du Gymnase Worcester, nous indique les bases de l'institution :

" Au termes de ces règlements les membres sont tenus :

1. De ne pas blasphémer-
2. De ne pas manquer la messe.
3. De ne pas s'amuser aux buvettes.
4. De communier aux grandes fêtes de l'année, comme Pâques, les Quarante-Heures, etc.
5. De consacrer une heure de leur travail à Dieu tous les jours, ou, pour autrement parler, de faire une " heure de garde ".
6. D'assister fidèlement aux réunions, au moins une fois par mois.

" Pour être admis au Gymnase proprement dit, il faut porter le bouton insigne, représentant le Sacré-Cœur de Jésus entouré d'une couronne d'épines ".

Voilà la règle n'est-ce pas ?

Comme c'est saut, comme c'est beau, comme c'est beau ; comme c'est pieux !

Tous ces hommes qui portent le Saeré-Cœur, savez-vous ce qu'ils font ?

Lisez le discours du père Bourgeois :

" Le mercredi soir est aux dames.

" A l'avenir, on n'admettra dans la tabagie que les personnes âgées de plus de 17 ans.

" Espérons que cette année, pendant la soirée des dames, on ne verra pas les jeunes gens écornifler aux portes et essayer d'éteindre les lampes.

" L'année dernière, dit M. Bourgeois, un bon soir un de ces finauds ne m'a pas reconnu et a sauté sur moi. Il ne m'a pas éteint, je vous en donne ma parole !" Quoi de plus désagréable qu'être obligé de commissionner les sergents de ville de maintenir l'ordre aux abords du Gymnase !

" On doit toujours se découvrir en entrant au Gymnase et ne pas cracher sur les planchers.

" Le concierge seul a le droit de voir aux appa-

reils d'éclairage, de chauffage, etc. Si quelque chose ne va pas bien, avertissez-le.

" Il faut éviter de se masser dans les corridors.

" Tout dommage causé par un membre sera remboursé par lui.

" L'année dernière, dit M. Bourgeois, on a brisé quatre boules de poule, et il a fallu renouveler en entier le jeu (15 boules.) Cette année, durant mon absence, on a volé un jeu complet de boules en ivoire; ce jeu avait coûté \$40,00. Celui qui l'a volé est tenu en conscience de le remettre, et aucun membre qui connaîtrait l'auteur du vol est tenu de le dénoncer ".

Voilà la jeunesse qu'on forme dans les cercles catholiques ; elle est belle ?

A. TRISTAN.

POUR
LES
ENFANTS

Lorsque vos enfants seront atteints de rhume, toux, grippe, bronchite ou coqueluche donnez-leur du
BAUME RHUMAL
et ils seront rapidement guéris.
Procurables dans toutes les pharmacies et épiceries pour la modique

somme de 25c le flacon de seize doses.

CAUSERIE

LETTRES DE RECOMMANDATIONS

Les recueils connus sous le nom de *Parfait Secrétaire* contiennent des chapitres excellents. Tout ce qu'y se rapporte au train ordinaire de la vie, lettres de félicitations ou de condoléances de rupture ou de raccommodement, pour un mariage, un baptême, pour une décoration, tout cela y est vraiment voisin de la perfection. Il n'y a qu'à copier. Le chapitre des lettres de recommandations est forcément un peu inférieur. On sent que cela a été fait de chic. Au moment où commence la saison des livres et des pièces de théâtre, j'espère être utile à plusieurs personnes en leur fournissant quelques " formules " que je me suis amusé à classer. Elles sont appropriées à des situations diverses. Et elles ont ce double mérite d'être authentiques et d'avoir été efficaces.

"... Monsieur, vous avez sans doute remarqué que je vous invitais plus souvent l'hiver dernier

et ordinairement avec mon vieil ami B... Comme vous pouvez le penser, ce n'était pas sans intention. Mon vieil ami préparait les *Petits Mémoires* dont vous venez de recevoir un exemplaire. Il a pour vous la plus grande estime, — je ne vous l'apprends pas, — et tient tout particulièrement à votre appréciation. En disant à vos lecteurs tout le bien que vous pensez de lui, c'est à moi que vous ferez plaisir. Il sera tout à fait convenable que justice lui soit rendue par une plume autorisée. Vous montrerez qu' notre ami n'a pas une réputation en rapport avec sa réelle valeur. Vous ferez ressortir tout ce qu'il y a d'honorable et de digne d'un véritable artiste dans cette carrière qui a été toute de labeur et de conscience. Vous montrerez comment il aurait pu bien vite avec un peu d'intrigues et quelques souci de la réclame, conquérir une renommée bruyante à laquelle il a préféré l'estime des délicats. Vous insisterez surtout... Mais je me laisse entraîner, et je m'aperçois que je vous trace le plan d'un article. Ne m'en veuillez pas. Ne me répondez pas, car je sais que vous êtes très occupé. Faites vite ce qu'on vous demande et venez chercher jeudi prochain tous mes remerciements. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que nous nous mettons à table à sept heures très exactement..”

“... Monsieur, vous souvenez-vous de Dupont, —Dupont Emile,—avec qui vous étiez en neuvième à Condorcet ? Etait-ce déjà Condorcet, en ce temps-là ? Car notre lycée a changé de nom plus d'une fois. Et je vous parle d'il y a vingt ans. Pendant tout ce temps-là nous n'avons pas eu occasion de nous rencontrer. Pour ma part je le regrette. Mais je ne vous perdais pas de vue. J'ai toujours eu confiance en vous. Je me disais : il pourra m'être utile un jour. Ce jour est venu. Aussi je n'hésite pas à invoquer des souvenirs qui, etc...”

“...Mon cher confrère, je vous fais envoyer un bouquin que je viens de publier, et qui, je crois, vous intéressera. Un peu de réclame, s. v. p. Et à charge de revanche...”

“...Monsieur, vous m'avez dit souvent que vous seriez le plus heureux des hommes, si vous aviez l'occasion de me prouver une sympathie

que vous me dépeigniez sous des couleurs très vives. Cette occasion se présente, un peu moins romanesque, je le crains, que vous ne l'auriez souhaitée. Mais l'important pour vous, n'est-ce pas est de m'être agréable. Je me décide à publier une mince plaquette de *Maximes*, qui valent, il me semble, celles des diverses comtesses de mon temps. Vous en reconnaîtrez quelques-unes pour être de vous. Ce ne sera pas une raison suffisante pour que vous n'en disiez pas de bien. Je vous connais assez pour savoir que vous ne m'en voudrez pas d'avoir mis un peu de littérature dans une amitié qui me reste bien précieuse....”

“.....Mon vieux, tu as vu que la petite Chose a un bout de rôle dans la pièce de Cluny. En mettant pour elle un mot aimable dans ton compte-rendu tu rendras service à un camarade....”

“.....Monsieur, je ne suis pas homme de lettres. Mais me trouvant de loisir, j'ai composé, pour m'occuper, un roman dont je vous ramets le manuscrit. J'en suis même le héros et j'ai emprunté à mes souvenirs personnels l'aventure qui y est contée. C'est vous dire que, à défaut d'autre mérites, mon récit a, du moins, l'exactitude de l'observation, la fraîcheur des sentiments et la sincérité des émotions. Avant qu'il parût en volume, je voudrais que, comme c'est l'usage mon roman fût publié par une grande Revue. J'ai songé à vous pour m'en ouvrir l'accès. Je n'ai pas de vous dire que pour la question des honoraires je ne serais pas exigeant. Ma situation de fortune me permet de n'attendre aucun profit de travaux littéraires qui ne sont pour moi qu'un délassement et un passe-temps. Je suis de ceux qui pensent que les gains de la plume doivent être intégralement réservés à ceux qui n'ont pas d'autres moyens d'existences.....”

“...Monsieur, je n'ai pas l'honneur d'être connu de vous, mais vous êtes loin d'être pour moi un étranger. Je lis avec attention tout ce que vous écrivez. Et vous n'apprendrez pas sans plaisir que vous êtes avec moi en pleine conformité de vues. Cela m'enhardit à vous signaler mes deux volumes sur la *Question des salaires*. Vous y trouverez beaucoup de considérations que je n'ai vu exprimées nulle part et qui apportent la solution immédiate à quelques-uns des

problèmes les plus graves de la société moderne. J'ose dire qu'il serait tout à fait fâcheux que cet ouvrage passât inaperçu. Je compte sur vous pour le signaler à vos lecteurs avec cette élévation et cette sûreté de critique qui vous caractérisent. Il va sans dire que j'attends de vous non pas des éloges auxquels j'aurais peut-être droit, mais une appréciation portée en toute indépendance de jugement.

P. S.—Prière de m'envoyer le numéro justificatif...."

Comme on le voit, rien de tout cela n'est très compliqué. Et c'est très suffisant. On se met souvent l'esprit à la torture et on tourne sept fois sa plume quand il vaudrait mieux dire les choses tout simplement. On se met souvent en frais de stratégie pour investir des consciences qui ne demandent qu'à capituler.

RENE DOUMIC

C'EST CERTAIN

On guérit un rhume même opiniâtre en prenant du BAUME RHUMAL. D'autres remèdes ont été employés dans les mêmes cas, et ils n'ont pas donné de résultats satisfaisants. Le BAUME RHUMAL soulage dès la première dose il guérit toujours lorsqu'il est pris à temps. 25c partout.

Série d'accidents

Décidément la main de Dieu s'appesantit durement sur ses serviteurs.

Lisez donc cette série d'accidents :

JOLIETTE, 30 — Un grave accident est arrivé hier après-midi au collège de Joliette, où l'on a fait l'essai d'une nouvelle échelle. Six professeurs MM. Granger, Drainville, Racette, Derosiers, Plante et Bellemare, voulurent tenter une expérience sur la nouvelle échelle. Mais, celle-ci se brisa et les six professeurs furent lancés sur le sol du troisième et du cinquième étage. On les croyait morts lorsqu'on les releva, mais heureusement qu'il n'en était rien.

Les quatre premiers ont reçu des blessures assez graves, mais ils guériront rapidement s'il ne survient pas de complications. Quant aux deux autres, leurs blessures sont légères et ils pourront sortir de l'infirmerie dans quatre ou cinq jours. L'accident est arrivé hier, à deux heures, et ce matin les blessés avaient pris beau-

coup de mieux. Cet accident a naturellement causé un grand émoi dans le collège.

Pas forts en mécanique les professeurs de Joliette !

*
* *

Un autre :

Un grave accident est arrivé à M. L'abbé Morin, curé de la nouvelle paroisse de St-Édouard, dont l'église est située sur la rue St-Denis, et l'on peut dire que la victime a échappé miraculeusement à la mort. M. le curé était sur la galerie du deuxième étage de son presbytère, où il se penchait pour fermer une fenêtre, quand tout-à-coup il perdit l'équilibre et fut précipité d'une trentaine de pieds sur le sol où il tomba évanoui.

On courut le relever tandis qu'un témoin de l'accident courait immédiatement faire appeler la voiture d'ambulance de l'hôpital Notre-Dame qui est arrivée sur les lieux accompagnée de l'interne de service, M. Godreault.

Le Rév. M. Morin a été transporté dans ses appartements où le docteur a constaté qu'il souffrait d'une fracture du bras et de la jambe droite ainsi que d'autre contusions.

Si les presbytères étaient moins élevés, les chances d'accidents seraient moins grandes.

*
* *

Enfin, on ne retrouve pas le testament de l'abbé Seers de St. Chrysostôme et on commence à craindre qu'il ait été volé.

Mais par qui donc ?

On n'entend parler que de malheurs.

JEREMIE.

Le *Birmingham Argus* disait récemment :

"M. T. H. Arton vient de donner un modèle de réplique courtoise dans sa lettre sur la crémation. Le chanoine O'Hanlon lui avait fait remarquer que le Saint-Siège s'était prononcé contre la crémation. M. Arton répond que le Saint-Siège a tant fait autre-fois pour brûler les vivants et qu'il est pour lui bien tard maintenant d'exprimer une pareille tendresse à l'égard des restes des défunts."

PROMPT DEBARRAS

Les brusques variations de la température de ces derniers jours ont amené chez beaucoup le retour d'un rhume mal guéri ou mal soigné. Pour s'en débarrasser vivement et à peu de frais il n'est rien encore qui vaille le BAUME RHUMAL qui se vend 25c partout.

TRADUCTIONS. RÉDACTION. IMPRESSIONS.
MARC SAUVALLE, Journaliste,

S'occupe de travaux littéraires en tous genres. Traductions, correspondances, rédaction de lettres et de requêtes, préparation de discours, correction de manuscrits et d'épreuves, préparation de mémoires et de rapports, articles de journaux, toasts, adresses, etc., etc. Bureau - 30 RUE ST. GABRIEL. B. P. BOITE 2184. TELEPHONE 892.

“ LE SUN ”

Compagnie d'Assurance sur la
 Vie du Canada.

Siege Social, Montreal.

ROBERTSON MACAULAY, Président.

Hon. A. W. OGILVIE, Vice-Président.

||
 ||

T. B. MACAULAY, Secrétaire.

.....
 ||

IRA B. THAYER, Sur't. des Agences.

G. F. JOHNSTON, Assistant Surintendant des Agences.



L'année 1894 a jusqu'à maintenant, été plus satisfaisante et avec un zèle soutenu de la part de nos agents, elle montrera une augmentation suffisante. Cela veut dire beaucoup pour la compagnie spécialement si l'on considère la crise commerciale qui se fait sentir partout. Ce résultat est surtout dû au fait que le "SUN" du Canada est devenu tout à fait populaire. Sa police sans conditions et son habile, prudente direction ont fait leur œuvre.

Une Autre Raison

Le "SUN" du Canada est la première compagnie qui introduisit la police sans conditions et ce fait a pendant de longues années, été une des principales attractions de ses polices. Cette compagnie a, depuis fait un pas de plus en avant et émet des polices non confiscales. Le contrat d'assurances d'un porteur de police ne peut d'après ce privilège, être résilié aussi longtemps que sa réserve est assez élevée pour acquitter une prime qui, sans qu'il ait besoin de le demander, est payée sous forme d'un emprunt remboursable en tout temps.

DEMANDEZ A NOS AGENTS DE VOUS EXPLIQUER CE SYSTEME

O. Leger,

GERANT DU DÉPARTEMENT FRANÇAIS POUR LA VILLE ET LE DISTRICT DE MONTRÉAL.

MINES D'OR

De la Colombie-Anglaise

Rossland-Trail-Week

COTE DES MINES

Monte-Cristo... \$1.20	B. C. Gold	
Old Ironsides... 0.75	Fields	\$0.10
War Eagle... 1.75	Silverine	0.15
Virgin... 0.25	Iron Mask	0.73
Crown... 0.50	St. Mmo.	0.20
Evening Star... 0.30	Poor Man	0.11
O. K.	California	0.15
Big Three		0.10

M. QUENEAU, Courtier,
MONTREAL, Que.

New-York Life Insurance Bldg., No 207

Aussi, achat et vente, à la commission, de toutes valeurs non cotées officiellement.

Wanted—An Idea Who can think of some simple thing to patent? Protect your ideas; they may bring you wealth. Write JOHN WEDDERBURN & CO., Patent Attorneys, Washington, D. C., for their \$1,500 prize offer and list of two hundred inventions wanted.



CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS CACHETEES
Adressées au Maître-Général des Postes, qui seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, le 20 novembre. (Vendredi.) 1896, pour le service des malles en rapport avec

LA LEVEE DES BOITES AUX LETRES DANS LES RUES — BOITES AUX JOURNAUX — DEPOTS DE FACTEURS — SUCCURSALES DU BUREAU DE POSTE DE LA CITE DE MONTREAL

du 1er Janvier prochain, pour un terme de quatre années.

Le transport se fera en voitures convenables, sujettes à l'approbation du Maître-Général des Postes.

Deux personnes responsables devront se porter conjointement et solidairement caution avec le Contracteur pour un montant de \$3,000

Toute information se rattachant aux conditions du contrat proposé, ainsi que des formules de soumissions pourront être obtenues au Bureau de Poste de Montréal ou au Bureau de l'Inspecteur des Postes.

J. W. BAIN
Inspecteur des Postes

Bureau de l'Inspecteur des Postes
Montréal 16 octobre 1896.



CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Maître Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à MIDI le 27 NOVEMBRE 1896, pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années, 6 fois par semaine aller et revenir, entre Côte St Louis et St Léonard de Port Maurice à commencer le 1er JANVIER prochain. Le transport se fera en voiture convenable.

La Malle partira de St Léonard Port Maurice, passera par les bureaux de Poste de Côte St Michel, Côte Visitation, Villeneuve et Côte St Louis pour de là retourner à St Léonard de Port Maurice en passant par les bureaux de poste ci-haut nommés.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté peuvent être vus aux Bureaux de Poste de Côte St Louis, Villeneuve, Côte Visitation, Côte St Michel et St Léonard de Port Maurice, et à ce bureau, et l'on pourra aussi s'y procurer des formules de soumission.

J. W. BAIN,
Inspecteur des Postes.
Bureau de l'Inspecteur des Postes,
Montréal, 19 Octobre 1896.



CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Maître Général des Postes seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, LE 27 NOVEMBRE 1896, pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années, 18 fois par semaine, aller et revenir, entre DELORIMIER et MONTREAL, à commencer le 1er JANVIER prochain. Le transport se fera en voiture convenable.

La Malle partira du bureau de Poste de Montréal, passant par les bureaux de Poste du Village St Jean-Baptiste, Mile End, Côte St Louis, DeLorimier, Avenue Mont-Royal, et retournera au Bureau de Poste de Montréal.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté peuvent être vus aux Bureaux de Poste de St Jean Baptiste, Mile End, Côte St Louis, Avenue Mont Royal et De Lorimier, et à ce bureau, l'on pourra aussi s'y procurer des formules de soumission.

J. W. BAIN,
Département des Postes
Bureau de l'Inspecteur des Postes
Montréal, 19 Octobre, 1896.

Vous Sentez-Vous

Faible et épuisé? C'est parce que votre sang est impur. Autant s'attendre à ce que la salubrité d'une ville soit parfaite avec de l'eau sale et un drainage défectueux, comme de s'attendre à ce qu'une pièce de mécanique, comme la charpente humaine, soit en bon ordre avec un sang impur circulant même dans les plus petites veines. Savez-vous que chaque goutte de votre sang passe à travers le cœur et les poumons toutes les deux minutes et demie; et que, sur son passage, elle fait les os, les muscles, la cervelle, les nerfs et les autres solides et les autres fluides du corps? Le sang est le grand nutritif, ou, comme l'appelle la Bible,

"La Vie du Corps."

Est-il donc étonnant, alors, que si le sang n'est pas pur et parfait dans ses vaisseaux, vous souffriez d'aussi indéscriptibles symptômes?

La Salsepareille d'Ayer est à cent coudées au dessus de tout autre Altératif et de toutes autres Médecines pour le Sang. Comme preuves, lisez ces témoignages dignes de confiance:

G. C. Brock, de Lowell, Mass., dit: "Pendant les 25 dernières années j'ai vendu de la Salsepareille d'Ayer. Dans mon opinion, les meilleurs ingrédients pour la guérison de toutes les maladies provenant de l'impureté du sang sont contenus dans cette médecine."

Le Dr. Eugène I. Hill, 381 Sixth Ave., New-York, dit: "Comme épurateur du sang et régénérateur du système, je n'ai jamais rien trouvé qui égale la Salsepareille d'Ayer. Elle donne entière satisfaction."

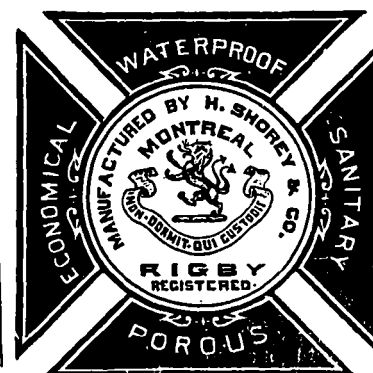
La Salsepareille d'Ayer prouve également son efficacité dans toutes les formes de la Scrofule, de Furoncles, de Boutons rouges, d'Eczémas, d'Humeurs, de Lumbago, de Catharre, &c.; et est, conséquemment la meilleure

Médecine de Printemps et de Famille

en usage. "Elle les surpasse du tout au tout," dit Mr. Cutler, de Cutler Brothers, Boston, "par la quantité des ventes."

Ayer's Sarsaparilla,

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Prix, \$1: six flacons, \$6. Valant \$5 le flacon.



Arthur GLOBENSKY,
AVOCAT.
1586½ Rue NOTRE-DAME

J. A. DROUIN,
AVOCAT

Bâtisse de la New York Life, 11 Place
d'Armes, Chambres 315 et 316
Téléphone 2243

LIBRAIRIE FRANCAISE

G. HUREL

Spécialité de 1615 rue Not. e-Dame
Publicat 1908
tiques e
MONTREAL

Imprimé par la Compagnie d'Imprimerie
Commerciale (limitée), et publié par Arts-
ticle Filiaire, au No. 30 rue St-Gabriel,
Montréal.

La nouvelle boîte de Papeterie est à la tête

50 feuilles "Clearbrook
Vellum"

AVEC AUTANT D'ENVELOPPES
DE LA MEME MARQUE DANS
UNE BELLE BOITE POUR

25 Cts

Il n'a jamais été offert rien de mieux.

MORTON PHILLIPS & CIE,

Montreal

'North British & Mercantile'

**CIE D'ASSURANCE
CONTRE LE FEU
ET SUR LA VIE**

Capital.....\$15,000,000
Fonds Investis..... 58,058,710
Fonds Investn Canada.... 5 200,000
Revenu Annuel..... 12,500,000

Directeur-Gérant :—THOMAS DAVIDSON, Ecr.,

Directeurs Ordinaires— W. W. Ogilvie, A. MacNider, Ecr., Banque d
Montréal; Henri Barbeau, gérant général Banque d'Épargne de la Cité.

La Compagnie, étant la plus forte et la plus puissante qui existe, offre à ses
assurés une sécurité absolue et cas de feu un règlement prompt et libéral.

Risques contre le Feu et sur la Vie acceptés à des taux modérés.

Bureau Principal en Canada :

78 St-François-Xavier, Montréal.

Téléphone Bel. No. 310.

GUSTAVE FAUTEUX,

AGENT POUR MONTRÉAL

ET LES ENVIRONS

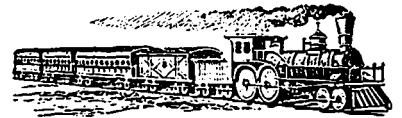
**MAPLE CARD
&
PAPER MILLS**



**FABRICANTS
DE PAPIER.**

Moulin à Portneuf.

MONTEAL - QUE



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

LE ET APRES LE 22 JUIN 1896, LES CON
VOIS de ce chemin de fer voyageront comme suit (le
dimanches exceptés).

Les convois quitteront Lévis

Express pour Petit Métis, le samedi seulement... 2.50
Express pour la Rivière-du-Loup, Campbellton et
Dalhousie..... 8.45
Express direct pour St-Jean, Halifax et Sydney. 13.40
Accommodation pour la Rivière-du-Loup..... 16.85

Les convois arriveront à Lévis

Accommodation de la Rivière-du-Loup..... 4.15
Express direct de St-Jean, Halifax et Sydney,
tous les lundis exceptés..... 17.05
Express de Dalhousie, Campbellton et Rivière-
du-Loup..... 21.45
Express de Cacouna, dimanche exceptés..... 22.45

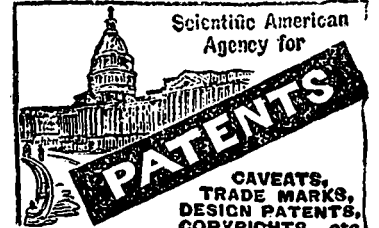
Le convoi arrivant à Lévis à 4 15 heures laissera la
Rivière-du-Loup le dimanche au soir, pas le samedi.
Les chars de l'intercolonial sont chauffés à la va-
peur par la locomotive et ceux entre Montréal et Hal-
ifax via Lévis sont éclairés à l'électricité.

Tous les convois sont réglés par le temps de Mon-
ton.

Les billets et autres information peuvent être obte-
nus, sur demande, de

D. R. McDONALD,
Agent de la ville de Québec,
49, rue Dalhousie.

Bureau du chemin de fer,
Montréal, N. B. le 1^{er} juin 1896.



For information and free Handbook write to
MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK.
Oldest bureau for securing patents in America.
Every patent taken out by us is brought before
the public by a notice given free of charge in the
Scientific American
Largest circulation of any scientific paper in the
world. Splendidly illustrated. No intelligent
man should be without it. Weekly, \$1.00 a
year, \$1.50 six months, \$3.00 three months.
Publishers, 361 Broadway, New York City.